

Groupe local



Nantes le 2 mars 2020

à Pierre-André Perrouin,  
Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

Monsieur le Président,

Le groupe local Anticor a été saisi par des habitants de Vallet au sujet de la ZAC du Brochet.

La demande de communication d'un certain nombre de pièces se heurte semble-t-il à un refus de votre part. La CADA a été saisie à plusieurs reprises et a émis un nouvel avis positif en 2019 (n°20190647 du 26 septembre 2019) sur la communication de l'ensemble des annexes des comptes rendus de Comité de pilotage.

Par ailleurs si vous avez bien transmis un certain nombre de ces comptes-rendus, vous n'avez rien envoyé pour les périodes entre octobre 2012 et mai 2014, entre janvier 2015 et novembre 2015 ainsi qu'entre août 2017 et juin 2018. Vous avez par ailleurs omis ou oublié 5 comptes rendus en 2013, 2016 et 2017 dont les dates étaient pourtant indiquées dans les précédents comptes-rendus. Les comptes-rendus depuis novembre 2018 n'ont pas non plus été communiqués. Il y a ainsi des blancs temporels surprenants qui font forcément naître des soupçons inutiles.

Nous pensons que seule la transparence permet un vrai débat démocratique. Bien sûr, la demande provient d'opposants à votre projet mais vous n'avez rien à gagner à faire de la rétention d'information sauf à accréditer l'idée qu'il y a quelque chose à cacher. Vous avez considéré que les demandes étaient abusives. Cependant cet argument n'est pas retenu par la CADA dans son dernier avis : « La commission souligne cependant qu'une demande ne peut être considérée comme abusive que lorsqu'elle vise de façon délibérée à perturber le fonctionnement d'une administration ou dont le traitement fait peser sur l'administration une charge qui excède ses moyens. En l'espèce, il ne lui est pas apparu, compte tenu de la nature des documents demandés, du destinataire de la

demande et des éléments portés à sa connaissance, que cette demande présenterait un caractère abusif. »

La communication d'annexes et de quelques comptes rendus de comités de pilotage ne nous paraît pas pouvoir « perturber le fonctionnement de l'administration » de la Communauté de Communes.

C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre favorablement à l'avis de la CADA en transmettant la totalité des documents demandés.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, nos salutations distinguées,

Pour le groupe local,  
Françoise Verchère, coréférente

Réponse à : [gl44@anticor.org](mailto:gl44@anticor.org)